





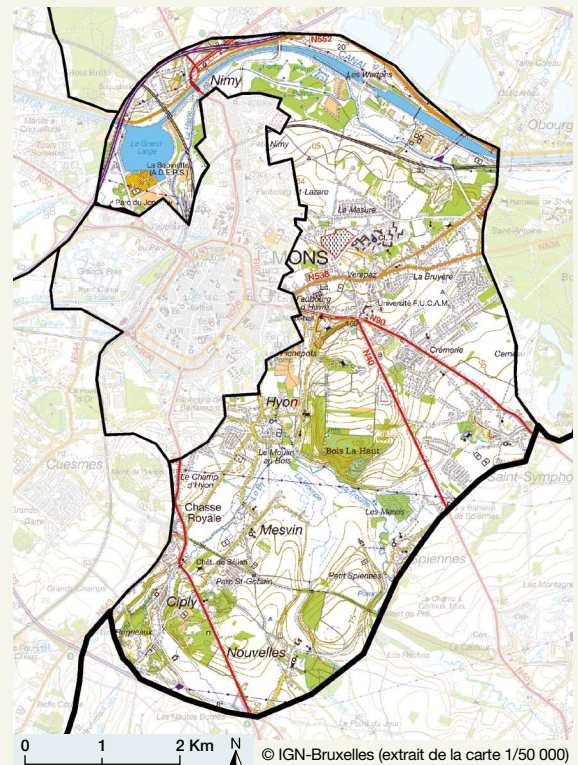
# Périurbanisation montoise



|  |               |
|--|---------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>A</sup></b>  | <b>2 827</b>  |
| Superficie agricole (ha)                             | 1 361         |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)      | 300           |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 723           |
| <b>Nombre d'habitants<sup>B</sup></b>                | <b>19 184</b> |

<sup>A</sup> Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

<sup>B</sup> Estimation sur base des données INS (2008).



L'aire de la Périurbanisation montoise présente des paysages de plateaux agricoles et de plaines alluviales ponctuées de saules et de peupliers, d'où émergent plusieurs collines sableuses couvertes de boisements. La présence d'un habitat pavillonnaire plus ou moins récent imprègne souvent les vues. Ce développement étend l'urbanisation de la banlieue montoise et des noyaux villageois du sud de l'aire le long des chaussées rectilignes rayonnant depuis Mons et dans les quartiers résidentiels qui s'y greffent. Le canal du Centre, le bassin de jonction du Grand Large et le vaste site des cimenteries d'Obourg, aux hautes cheminées surmontées d'un panache de fumée blanche, caractérisent les paysages du nord de l'aire. Au sud, des sites abandonnés d'extraction de craies et de houille se signalent par des éminences boisées et la présence d'un terri.







L'aire de la Périurbanisation montoise, développée en arc de cercle au-delà des faubourgs de la ville, présente un RELIEF partagé entre plaines alluviales, collines et plateau plus ou moins ondulé.

La bordure septentrionale de l'aire est occupée par la plaine alluviale de la Haine, dont la largeur, inférieure à un kilomètre en amont de la localité de Nimy, triple brusquement à l'ouest de celle-ci. Le canal du Centre emprunte la vallée et rejoint, dans la plaine élargie, le vaste bassin du Grand Large, assurant sa jonction avec le canal Nimy – Blaton.

Au sud, le réseau de la Trouille et de ses affluents imprime des ondulations dans le plateau. Au fond de leurs vallées se dessine un réseau d'étroites plaines alluviales, qui s'élargissent notablement à la confluence des cours d'eau.

Dans la partie centrale de l'aire, le plateau peu découpé est bordé par les collines sableuses du Mont Saint-Lazare et les buttes jumelées du Mont Panisel et du Bois Là-Haut séparées par un petit vallon. Bien exposées visuellement, ces deux buttes s'élèvent en abrupt depuis la plaine de la Trouille.

Les terres AGRICOLES composent une large part des paysages de l'aire. Elles se caractérisent par des étendues ouvertes de labours et d'herbages clôturés de fil de fer sur les sols limoneux du plateau et des versants en pente douce, et par des prairies encadrées de saules et de peupliers dans les plaines humides.

Malgré la faible couverture forestière de l'aire, les BOISEMENTS imprègnent fortement les vues. De petits massifs essentiellement feuillus, plantés ou spontanés, couvrent les buttes sableuses et d'autres éminences bien exposées, tels que le terril de l'Héribus localisé dans l'aire voisine de l'Agglomération industrielle boraine, ou, au sud-

ouest de l'aire, à Cibly, le terril et les coteaux creusés de carrières désaffectées de craies phosphatées. Dans les plaines alluviales, les bosquets de peupliers et les formations arborées éparses cloisonnent les perspectives, tandis qu'à la limite orientale de l'aire apparaît la lisière du bois d'Havré. Plus diffuses enfin, des plantations arborées hétéroclites se mêlent aux urbanisations aérées.

Un BÂTI discontinu et peu homogène se déroule le long des chaussées rectilignes rayonnant depuis la ville de Mons. Mêlant typologies rurales et urbaines, architecture et volumétrie diversifiées, ce bâti est aligné en mitoyen à front de chaussée ou entouré de jardins en retrait de la voirie. A l'approche des faubourgs montois, de nombreux espaces commerciaux fonctionnels sont signalés par leurs enseignes.

Plusieurs villages sont présents dans le sud de l'aire. Leur noyau ancien, implanté en fond de vallée ou sur le versant, s'étire le long d'une voirie principale ou se développe en boucles. Les maisons rurales basses et les fermes sont accompagnées de bâtisses urbaines à étages et de villas construites à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. A la périphérie villageoise, quelques grandes fermes s'exposent au regard au milieu des terres agricoles.

Enfin, de nombreux quartiers résidentiels composés de maisons quatre façades et quelques cités, greffés aux axes routiers principaux et aux tissus villageois, ont grignoté l'espace agricole à partir de la Seconde Guerre mondiale.

L'important complexe des cimenteries d'Obourg, en bordure du canal, apporte une composante INDUSTRIELLE forte aux paysages du nord de l'aire. Ses hautes cheminées et leur panache de fumée constituent un élément d'appel majeur dans les campagnes environnantes, mais aussi plus largement dans la partie occidentale de l'ensemble paysager.



Le nord de l'aire couvre la plaine alluviale de la Haine, parcourue par le canal du Centre. Une large partie de cette plaine est plantée de peupleraies et ponctuée de saules. Une double ligne de peupliers borde aussi la voie d'eau (photo du haut, Nimy).  
 Au nord-est, le complexe des cimenteries d'Obourg d'où s'élève un haut panache de fumée blanche domine le paysage et lui confère un caractère industriel prononcé (ci-dessus à gauche).  
 A l'ouest de Nimy, le bassin du Grand Large établit la jonction du canal du Centre avec le canal Nimy – Blaton. Il s'étend sur la plaine élargie. A l'horizon du vaste plan d'eau, se dessine la silhouette de la butte montoise dominée par le beffroi (ci-dessus à droite).



Le sud de l'aire est parcouru par la Trouille et ses affluents. A Spiennes (ci-dessus), la Trouille et la Wampe ont creusé de légers vallonements dans le plateau couvert de grandes étendues ouvertes de cultures ; des boisements marquent les fonds de vallées et occupent la butte du Bois Là-Haut (1) bordant la vallée de la Trouille ; au loin apparaissent les terrils du Borinage, dont celui de l'Héribus (2), ainsi que le beffroi de Mons (encadré).  
 Ci-contre, la plaine alluviale de la Trouille dont les prairies sont ponctuées de saules et de peupliers (Spiennes).







La partie centrale de l'aire est occupée par un plateau peu découpé, bordé à l'ouest par les collines sableuses du Mont Saint-Lazare, du Mont Panisel et du Bois Là-Haut.  
 Ci-dessus, ponctuées d'une chapelle, des parcelles agricoles ouvertes s'étendent sur un relief plat à Saint-Symphorien ; l'horizon est marqué par l'urbanisation lâche le long de l'ancienne chaussée Mons – Charleroi (N90), en arrière-plan de laquelle se dessine la butte du Bois Là-Haut, et par des quartiers de la banlieue montoise.



Un bâti discontinu borde les chaussées rectilignes rayonnant depuis Mons. Des séquences d'alignements mitoyens des 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup> siècles, implantés à front de chaussée (à gauche, la N6 à hauteur de l'ancienne gare de Mesvin, Mons) sont complétées de villas de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, entourées de leur jardin et en retrait de la voirie (au centre, la N90 à Saint-Symphorien). A l'approche de Mons, les espaces commerciaux, d'aspect hétéroclite, sont nombreux (à droite, la N90).



Les noyaux villageois du sud de l'aire ont été complétés à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle d'un bâti de type urbain.  
 A gauche, dans une rue de Spiennes, des maisons de la fin du 19<sup>e</sup> siècle jouxtent une maison rurale basse plus ancienne aux briques peintes en blanc (flèche) ; en retrait de la voirie et d'une ancienne chapelle, des pavillons ont récemment complété ce bâti.  
 A droite, le village de Mesvin s'étire le long d'une ancienne chaussée romaine. L'imposant ensemble néogothique des années 1890 (flèche), composé de l'ancienne maison communale, d'un couvent réaffecté et de l'église, constitue un point d'appel important.  
 Un habitat mitoyen, présentant des volumétries et une architecture diversifiées, borde la rue.

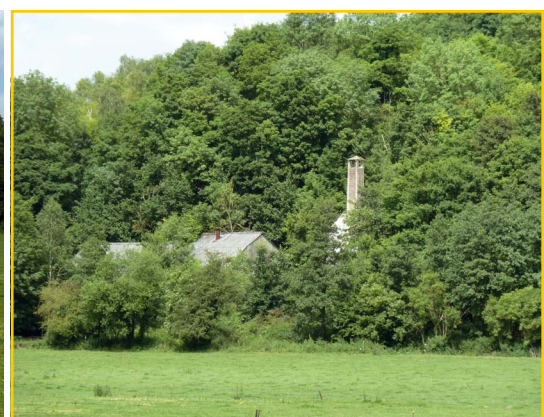




Depuis la Seconde Guerre mondiale, de nombreux quartiers résidentiels se sont développés dans la banlieue montoise et en périphérie des villages. En haut à gauche, la cité sociale du Parc du Bois de Mons, des années 1950 et 1960, présente une remarquable unité conférée par ses blocs d'habitations blanches aux toits de tuiles rouges et par ses aménagements végétaux. En haut à droite, la diversité des matériaux, éléments décoratifs et autres aménagements végétaux rend particulièrement peu homogène le quartier de villas des années 1960-1970 (Mons). Ci-contre, un nouveau quartier résidentiel à Saint-Symphorien (Mons) est en cours d'aménagement.



Plusieurs grandes fermes s'individualisent dans les paysages du sud de l'aire, parfois chaulées et surmontées d'un haut porche ou d'une tour colombier. Elles sont isolées en périphérie des villages (à gauche, la ferme du Fief à Spiennes), ou implantées dans les villages (à droite, la ferme aux Anettes à Ciplly).



Aux alentours du village de Ciplly, les excavations d'anciennes carrières de craies phosphatées ont créé de petites collines peu à peu recouvertes de boisements après l'abandon de l'activité industrielle, dont subsistent quelques bâtiments en ruine.

## Enjeux

- Les grandes étendues de terres agricoles sont très présentes au sein de l'ensemble paysager (plutôt connu pour son passé industriel). Le développement continu de l'urbanisation résidentielle ou industrielle diminue petit à petit la prégnance de l'espace agricole sur le paysage. Cet enjeu global (voir pages 282 et 283) est significatif dans la totalité de l'aire de la Périurbanisation montoise.
- Les boisements recouvrant les flancs occidentaux escarpés des collines du Bois Là-Haut et du Mont Panisel constituent un élément paysager important. Leur densité prive toutefois ces hauteurs de points de vue intéressants sur la butte de Mons.

## Objectifs paysagers

|   |                     |
|---|---------------------|
| 1. Préserver du mitage les zones agricoles (voir les enjeux globaux).   | GESTION             |
| 2. Assurer des ouvertures visuelles vers la butte de Mons depuis les hauteurs des collines boisées qui l'entourent. | GESTION-AMÉNAGEMENT |

## Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant la préservation des terres agricoles.
- Sensibiliser les propriétaires forestiers à l'intérêt et aux possibilités de ménager dans les boisements des collines du Mont Panisel et du Bois Là-Haut des ouvertures visuelles vers la butte de Mons.